

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_126 : ENTRÉE AU CAPITAL - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF CLIMAT LOCAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_126 : ENTRÉE AU CAPITAL - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF CLIMAT LOCAL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Le plan d'actions économie sociale et solidaire validé en 2020 s'appuie sur la création ou l'entrée au capital de structures porteuses de projets relevant de l'énergie, l'agriculture, le commerce, la biodiversité, etc.

Il identifie la séquestration carbone comme un axe de développement pertinent à l'échelle du territoire. Cet enjeu majeur est corrélé avec les démarches engagées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois avec le plan climat air-énergie territorial (PCAET) et le contrat de transition écologique (CTE).

Ainsi, dès septembre 2021, un outil de compensation carbone volontaire a été mis en place sur le territoire de la communauté d'agglomération permettant aux entreprises de financer la plantation de haies champêtres, d'arbustes et d'arbres afin de créer ou de restaurer des continuités écologiques pour les espèces végétales et animales, augmentant la connectivité du territoire et donc son intérêt écologique.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est attachée les services d'une entreprise toulousaine, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Climat Local, pour déployer un dispositif dédié aux entreprises désireuses de compenser leurs émissions carbone localement. Les premières plantations ont ainsi pu débuter sur du foncier identifié par les communes et confirmé par Arbres & Paysages tarnais, l'opérateur de plantation, comme répondant aux objectifs souhaités en termes de paysage et de biodiversité.

Sur cette saison de test 2021-2022, quatre projets de compensation carbone se sont concrétisés sur trois communes différentes (Albi, Marssac-sur-Tarn et Le Séquestre) et 1960 mètres linéaires de haies champêtres ont été plantés qui permettent de compenser près de 200 tonnes de CO₂. Les entreprises mobilisées, à savoir AG+ Frezouls, Inforsud, Club AMTF plus une située en dehors de l'Albigeois, ont engagé 9 400 € TTC sur cette première saison.

Lors du lancement, une dizaine de structures (entreprises et associations) ont fait part de leur intérêt ; elles ont été invitées à réaliser un bilan carbone pour connaître leur impact avant de pouvoir leur proposer un projet de compensation local dans la deuxième saison du dispositif.

A l'aune d'un premier bilan favorable et encourageant, l'entrée de la collectivité au capital de la SCIC permettrait de développer de nouveaux projets sur le territoire de l'agglomération, de soutenir le déploiement de cette structure coopérative et de favoriser le lancement de démarches analogues sur d'autres territoires.

En tant que sociétaire, la collectivité rejoindrait le collège des partenaires territoriaux et scientifiques conformément aux statuts ci-annexés de la SCIC.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'ambition du plan d'actions d'économie sociale et solidaire dans le déploiement de nouveaux projets de plantation à l'échelle locale,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'adhérer à la SCIC Climat local et de souscrire au capital de la structure à hauteur de 1 000€ correspondant à cinquante parts sociales d'une valeur de vingt euros chacune, qui seront entièrement libérées.

DÉSIGNE le vice-président délégué à l'économie sociale et solidaire et aux circuits courts comme représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SCIC Climat Local.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY